

N/Réf: AR-COMELEC-07-21

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable de la commission électorale, du Conseil d'Administration et du Bureau de l'AJEF en date du 18 décembre 2021;

VU la démission de Inès BENZERROUK, délégué régional de la fédération des jeunes élus de Normandie en date du 28 octobre 2021;

VU l'article 7 des statuts;

Le Président de la commission électorale :

# **ARRÊTE:**

#### Article 1er:

Le dépôt des candidatures pour l'élection du délégué régional de la fédération des jeunes élus d'Île-de-France sera ouvert le lundi 20 décembre 2021 à 8H00 et clos le vendredi 24 décembre 2021 à 22H00 par voie électronique uniquement et sur le site internet elections.jeuneselusdefrance.fr.

#### Article 2:

L'élection aura lieu sur la base des listes électorales adoptées par la commission électorale du samedi 25 décembre 2021 (via un vote en ligne).

## Article 3:

La campagne électorale sera ouverte du lundi 27 décembre 2021 à 8H00 au samedi 1<sup>er</sup> janvier 2022 à 22H00.

## Article 4:

L'élection du délégué régional de la fédération des jeunes élus d'Île-de-France sera ouverte le lundi 3 janvier 2022 à 9H00 et close le mercredi 5 janvier 2022 à 18H00.

## Article 5:

Le présent arrêté peut être déféré devant le Conseil d'Administration dans un délai de 3 semaines à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

## Article 6:

Le présent arrêté sera publié au JD-AJEF.

## Article 7:

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Premier vice-président ;
- Madame la Trésorière ;
- Mesdames & Messieurs les membres du Conseil d'Administration ;
- Mesdames & messieurs les membres de la commission électorale ;
- Mesdames & messieurs les membres de la fédération de Normandie.

Fait pour valoir ce que de droit;

Fait à Saint-Brieuc, le 18 décembre 2021.

Le Président de la Commission Électorale, Le Président par intérim,

**Antonin MAHE**